



DPU EN DPB LOI FISCAL PAC 2015

Par **mai**juin, le **30/06/2014** à **20:41**

BONJOUR
1 - Je pensais m'installer en EARL en fevrier 2015 avec moins de 50% des parts.(c'est moi qui ai les DPU actuellement).
L'autre partie (+ de 50% des parts) n'est actuellement pas encore installé.
Est-ce que l'on récupère bien les DPU EN DBP lors de l'installation en 2015?
2 - Quels sont les inconvénients d'une EARL ? (cotisations, investissements, etc..?)
Dans l'attente de vos réponses,
Cordialement